Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212901151-20260320-2026_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANNÉDERN

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LANNEDERN, légalement convoqué le d sept mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Madame Pauline CARO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 10

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- GUENOLE Patrick

Secrétaire de séance : Madame Myriam DELCENSERIE

2026-04 : L'ELECTION DES ADJOINTS

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 à étendu aux communes de moins de 1000 habitants le scrutin de la liste paritaire pour l'élection des adjoints au Maire. Il s'agit d'un scrutin secret de liste à la majorité absolue et sans panachage ni vote préférentiel.

Il s'agit de listes bloquées comportant des candidats de chaque sexe présentés en alternance. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un toisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égibilté de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
En cas d'élection d'un seul adjoint, ce dernier est élu de la même manière que le maire (article L.2122-7 et L2122-7-2 du CGCT).

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.
A notre connaissance une seule liste s'est porter candidate.

Élection de la liste des adjoints :

Nombre de bulletins : 10
Bulletins blancs ou nuls : 0
Majorité absolue : 6

Ont obtenu :
Après dépuillement est déclarer élu dans l'ordre de la présentation dans la liste :

- 1er adjoint : Mr HUGUET Fabien
- 2ème adjoint : Mme LE BRIS Sabrina.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212901151-20260320-2026_04-DE

Mr HUGUET et Mme LE BRIS sont proclamés 1er et 2ème adjoint au Maire et dé[illegible]

Mise aux voix la présente délibération est approuvée à l'unanimité

Pour Copie conforme au registre,

Le Maire, Pauline CARO

